

Intervention de l'ADEME pour la mise en sécurité des dépôts de scories sur le littoral sud de Marseille, entre Saména et Callelongue, de 2025 à 2027



Pour en savoir + :
<https://calanques-de-marseille.ademe.fr>

Date d'édition : 25 juin 2026

Projet cofinancé par

Intervention de l'ADEME pour la mise en sécurité des dépôts de scories sur le littoral sud de Marseille, entre Saména et Callelongue, de 2025 à 2027

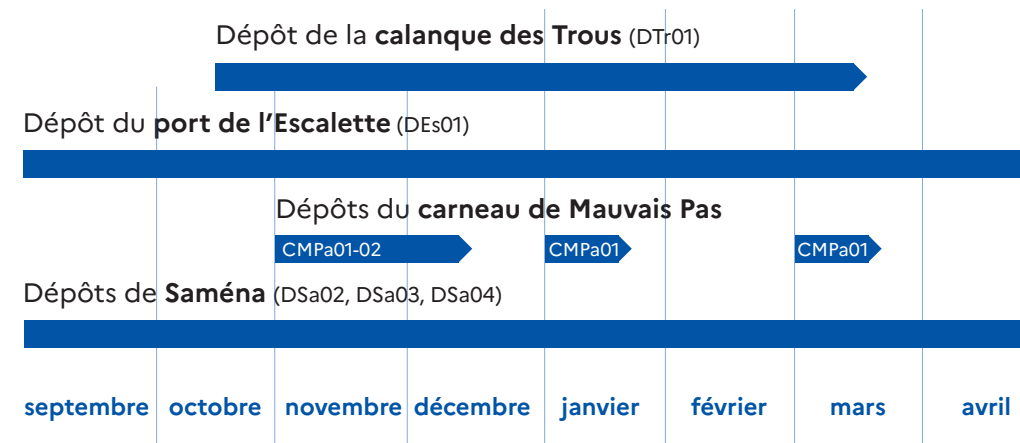
Seconde phase de travaux
du 1^{er} septembre 2026 au 31 mars 2027

L'INTERVENTION

La présence de dépôts massifs de scories, résidus de traitement des anciennes activités industrielles, sur le littoral sud des calanques de Marseille, en cœur de parc national, génère des enjeux sanitaires et environnementaux. Mandatée par arrêté préfectoral, l'ADEME – opérateur de l'État en matière de transition écologique – assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de mise en sécurité et de réhabilitation des dépôts les plus sensibles.

Le programme de travaux porte sur la mise en sécurité de 20 dépôts. Les choix de mise en sécurité de ces dépôts ont été adaptés au cas par cas compte tenu du contexte particulièrement sensible dans lequel ils se situent (site habité et fréquenté, cœur de parc national, site classé, Natura 2000).

Travaux réalisés du 1^{er} septembre 2025 au 30 avril 2026

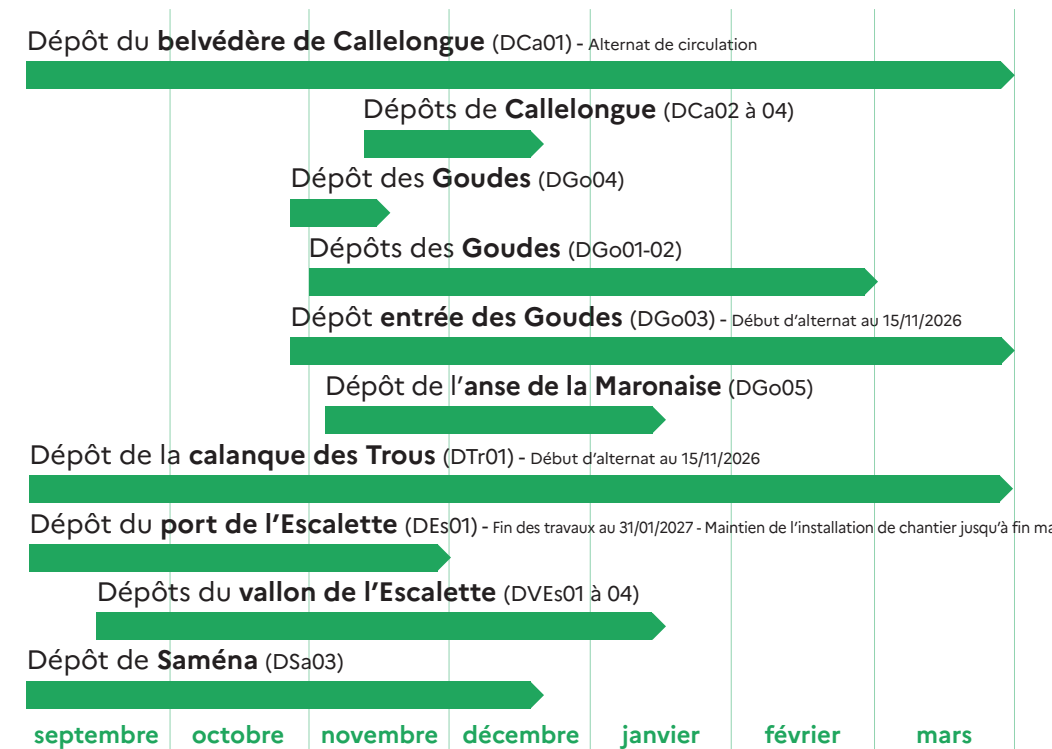


Pour accéder à Callelongue, en votre qualité de résident, vous pouvez bénéficier d'un accès, sous réserve de l'obtention d'un QR code. Pour cela, il convient d'adresser votre demande par courriel à l'adresse suivante :
pacalanques@marseille.fr

Ce projet a été mené en collaboration avec les services de l'État et le Parc national des Calanques pour concilier au mieux les enjeux sanitaires, environnementaux et paysagers. Il est encadré par des autorisations réglementaires spécifiques.

Les travaux s'étendent sur 2 périodes de 7 mois, de septembre 2025 à avril 2026, puis de septembre 2026 à mars 2027. Ce calendrier vise à préserver au maximum les espèces protégées et tient compte de la fréquentation touristique du secteur. Les zones concernées pour la seconde période sont présentées au verso du présent document.

Travaux prévus du 1^{er} septembre 2026 au 31 mars 2027



Période de travaux entre le 1^{er} septembre 2026 et le 31 mars 2027.
Les travaux seront réalisés du lundi au vendredi entre 8h et 18h*, hors jours fériés.



Saména

Du 1^{er} septembre 2026 au 15 décembre 2026 : finalisation des travaux d'insertion paysagère de l'ouvrage de confinement du dépôt DSa03 et remplacement des matériaux de la plage. Fermeture de la rue des Roucaous et de la zone de stationnement au niveau des locaux de la SERAM.

Places de stationnement disponibles : 0
(15 places au niveau de la calanques de Mauvais Pas)



Port de l'Escalette

Du 1^{er} septembre 2026 au 30 novembre 2026 : mise en place des installations de chantier et finalisation des travaux d'insertion paysagères de l'ouvrage de confinement du dépôt DEs01.

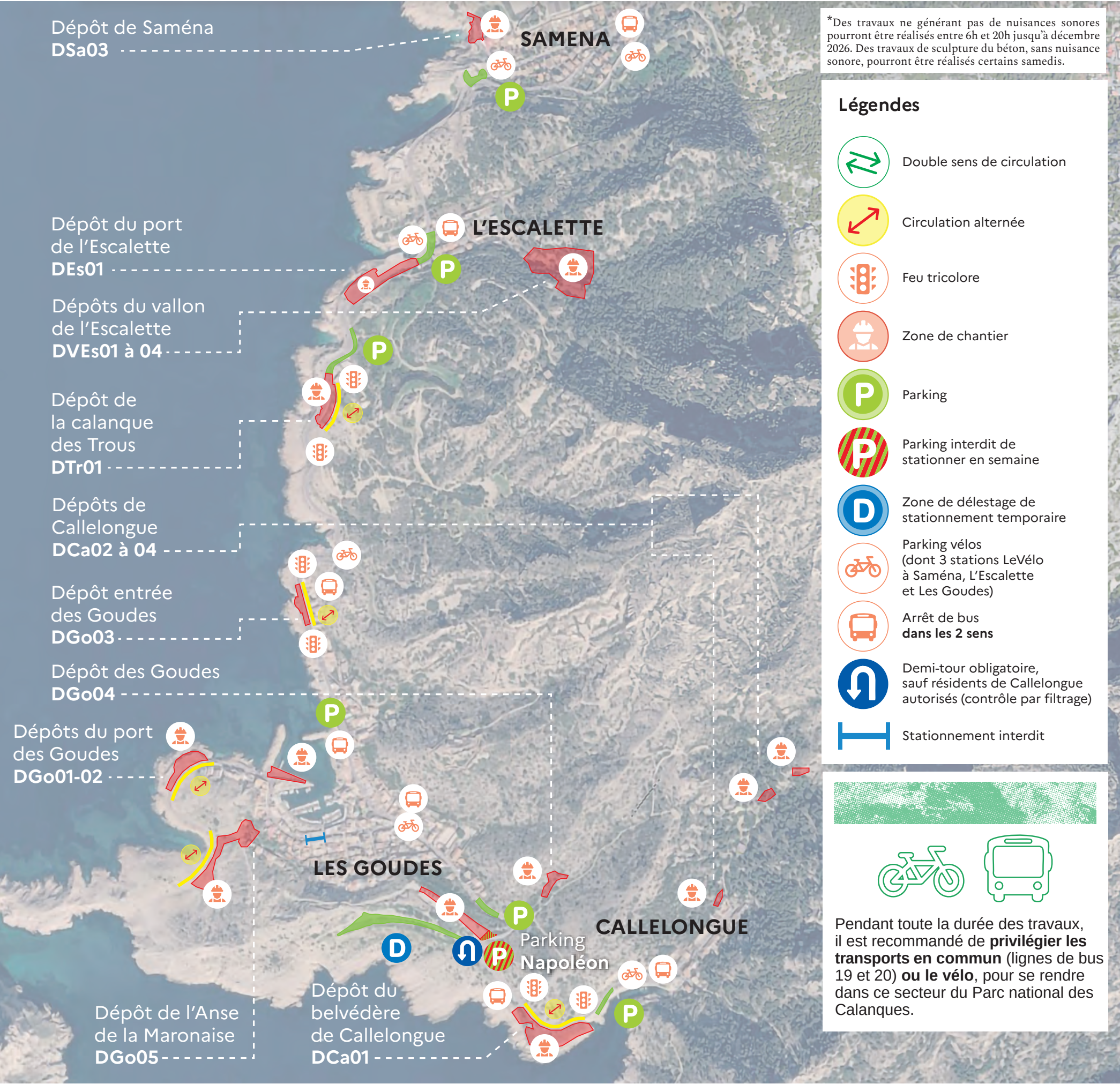
Maintien de l'installation de chantier jusqu'au 31 mars 2027.
Places de stationnement disponibles : 15.



Dépôt entrée des Goudes

Du 26 octobre 2026 au 31 mars 2027 : réalisation des travaux de mise en sécurité du dépôt DGo03 (avec alternat de circulation du lundi au vendredi).

Places de stationnement disponibles : 20 (situées à environ 150 m, en direction des Goudes)



Dépôts du port des Goudes

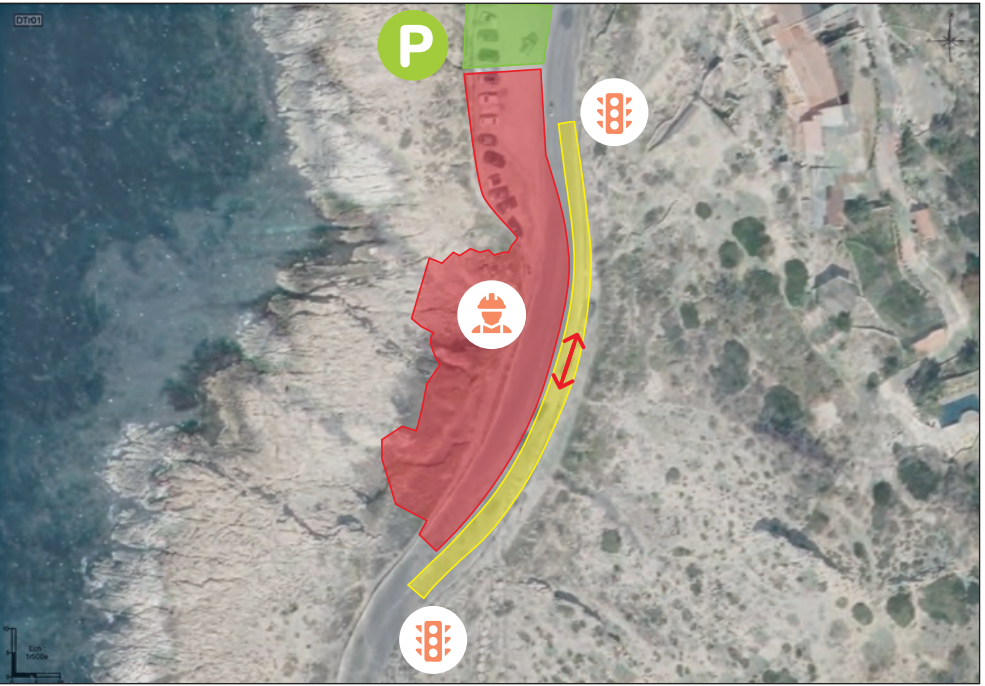
Du 1^{er} novembre 2026 au 1^{er} mars 2027 : réalisation des travaux de mise en sécurité des dépôts DGo01-02. Alternat de circulation pendant toute la durée du chantier. Suppression de stationnements sur la rue Pelaprat (entre les rues du Chasseur et des Egoutiers).

Places de stationnement disponibles : 0.



Anse de la Maronaise

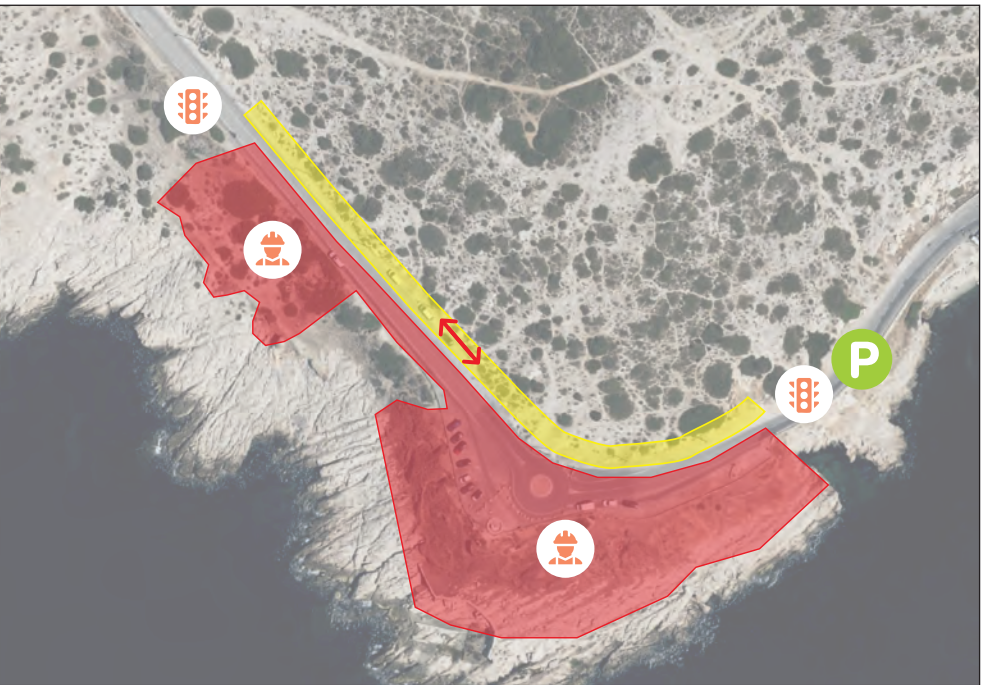
Du 05 novembre 2026 au 15 janvier 2027 : réalisation des travaux de mise en sécurité du dépôt DGo05. Alternat de circulation pendant toute la durée du chantier.



Calanque des Trous

Du 1^{er} septembre 2026 au 31 mars 2027 : finalisation des travaux de mise en sécurité du dépôt DTr01 (avec alternat de circulation à partir du 15 novembre 2026, du lundi au vendredi).

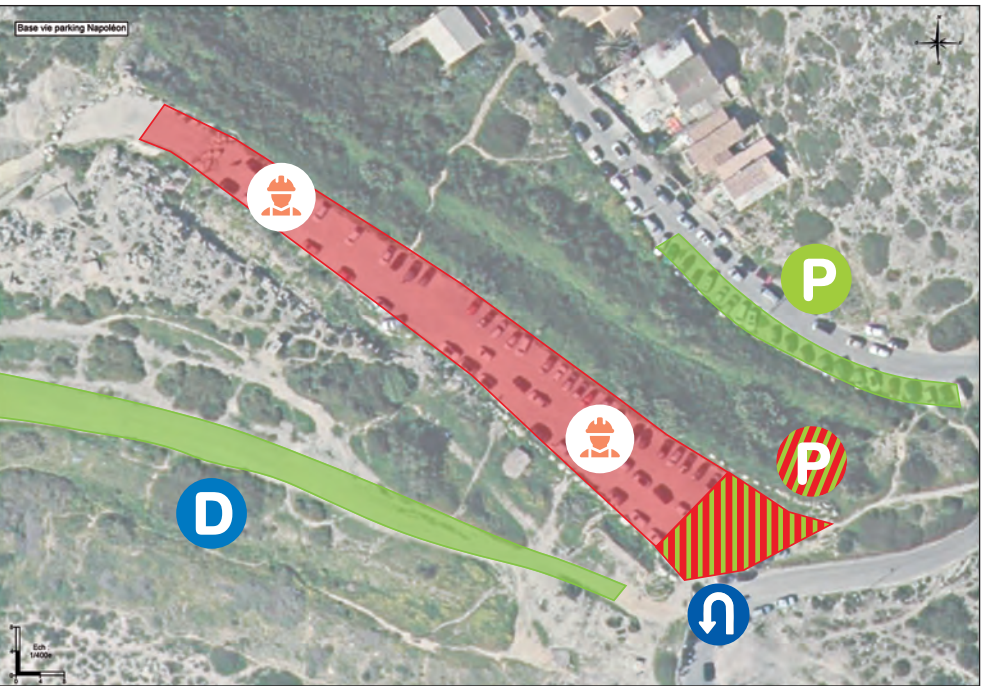
Places de stationnement disponible : 0



Dépôt du belvédère de Callelongue

L'accès à la calanque de Callelongue est réservé aux ayants droit les week-ends et pendant les vacances scolaires.
Du 1^{er} septembre 2026 au 31 mars 2027 : mise en place des installations de chantier et réalisation des travaux de mise en sécurité du dépôt DCa01. Alternat de circulation pendant toute la période du chantier.

Places de stationnement disponibles : Nord Livanos : 0 ; Livanos : 0 ; Entrée de Callelongue : 16.



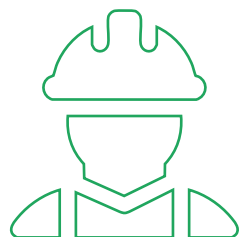
Parking Napoléon

Du 1^{er} septembre 2026 au 31 mars 2027 : installation de la base de vie et des installations de chantier. Utilisation intégrale du parking.

Places de stationnement disponibles: 0 en semaine et 14 les week-ends.
Zone de délestage de stationnement temporaire : environ 100 places

ACTEURS ET PRESTATAIRES

DU PROJET



Le montant total des travaux, incluant la surveillance de la qualité de l'air, la coordination environnementale, les divers contrôles techniques extérieurs, s'élève à 14,9M€. Ce projet est cofinancé par l'État, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, la Ville de Marseille et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La préfecture des Bouches-du-Rhône représente l'État pour appliquer notamment les décisions du ministère de la Transition Écologique. Dans le cadre de ce projet, différents services de l'État et établissements publics sont associés (DREAL, ARS, DDTM, Parc national des Calanques).

L'ADEME agit en tant que maître d'ouvrage délégué pour le compte de l'État afin de mener à bien les travaux de mise en sécurité des dépôts de scories.

- Son rôle consiste à :
- Superviser la conception et l'exécution des travaux (planification, coordination et suivi des travaux de dépollution).
 - Obtenir les autorisations réglementaires.
 - Assurer la communication en lien avec les services de l'État, les collectivités locales et les citoyens.
 - Garantir le respect des normes environnementales et sanitaires pour minimiser les risques pour les habitants et les écosystèmes locaux.

Pour toute question relative aux travaux, un formulaire de contact est disponible sur le site internet du chantier où vous pourrez également suivre l'actualité et les principales informations.



Les prestataires

Pour réaliser les travaux de mise en sécurité du secteur, l'ADEME fait appel à des prestataires.

→ GROUPEMENT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

La conception des travaux de mise en sécurité et leur suivi sont assurés par **Antea Group**, en tant que maître d'œuvre, et **BIOTOPE** pour les enjeux écologiques. En phase travaux, le groupement est accompagné de **Genius LOCI** pour les enjeux paysagers.

→ COORDINATEUR ENVIRONNEMENT

Indépendant du groupement de maîtrise d'œuvre, la société **SEGED** assure la coordination environnementale. Elle contrôle le respect, par les entreprises de travaux, des prescriptions et règles établies pour protéger l'environnement et la biodiversité.

→ SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Antea Group réalise également le suivi de la qualité de l'air avant, pendant et après les travaux afin de s'assurer de l'absence d'impact sanitaire du chantier sur les riverains.

→ CONTRÔLES EXTERNES DES OUVRAGES

L'**APAVE** réalise le contrôle technique indépendant des ouvrages de génie civil, afin de garantir leur maintien dans le temps.

KOMEA assure le contrôle de la bonne réalisation des dispositifs de confinement.



CENOTE réalise une expertise géomorphologique du secteur de Callelongue ainsi que le contrôle extérieur de la réalisation du béton sculpté.

→ COORDINATEUR SÉCURITÉ

La coordination de la sécurité et de la protection de la santé des travailleurs en phase chantier est confiée à **Alpes Contrôles**.

→ RÉALISATION DES TRAVAUX

La réalisation des travaux fait l'objet de 4 lots distincts, en lien étroit les uns avec les autres, mis en œuvre par :

- Lot 1 : **FOREZIENNE / EIFFAGE GC,**
- Lot 2 : **GUINTOLI / EGC GALOPIN,**
- Lot 3 : **RSK / Compagnie des forestiers / AGIR,**
- Lot 4 : **NGE FONDATIONS / AAB / BERENGIER / GUINTOLI.**

→ L'EXPERT JUDICIAIRE

Monsieur Vincent MEYRAND a été désigné par le tribunal administratif afin de réaliser un **référé préventif** permettant d'évaluer l'état des habitations et ouvrages susceptibles d'être impactés par les travaux avant, pendant et après le chantier.

